

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

22315498

Déposé
03-03-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0733898436

Nom(en entier) : **AUTOMATION & ROBOTICS PARTNERS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue des Ormes 111
: 4800 Verviers**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Il résulte d'un procès-verbal clôturé par le notaire Thibault Denotte, à Verviers, le trois mars mille vingt-deux, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Automation & Robotics Partners", ayant son siège social à 4800 Verviers, rue des Ormes, 111, inscrite à la banque-carrefour des entreprises sous le numéro 0733.898.436, a pris les résolutions suivantes :

1. Constat de souscription concernant l'émission de nouvelles actions à destination des actionnaires existants

Le Conseil d'administration, dûment représenté, constate que des actionnaires existants ont souscrit collectivement vingt-neuf mille six cent cinquante et un (29.651) actions de la société, en espèces, au prix de dix euros quarante centimes (10,40 EUR) chacune. Il déclare et reconnaît que chacune des actions ainsi souscrites a été entièrement libérée par des virements en espèces et que le montant de ces virements, soit trois cent huit mille trois cent septante euros quarante centimes (308.370,40 EUR), a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la Banque "CBC BANQUE" sous le numéro BE71 7320 6287 7269.

Nous, Notaire, attestons que ce dépôt a été effectué conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

La société a par conséquent et dès à présent à sa disposition une somme supplémentaire de trois cent huit mille trois cent septante euros quarante centimes (308.370,40 EUR).

Il résulte de ce qui précède et des documents remis au notaire soussigné que ces actions ont été souscrites de la manière suivante :

On omet

L'attestation du dépôt auprès de la banque mentionnée restera annexée au présent acte.

2. Constat de souscription de l'émission de nouvelles actions à destination des personnes agréées ne détenant encore aucune action

Le Conseil d'administration, dûment représenté, déclare que les personnes agréées comme futurs actionnaires potentiels ne détenant encore aucune action ont souscrit collectivement mil cent vingt-trois (1.123) actions de la société, en espèces, au prix de dix euros quarante centimes (10,40 EUR) chacune. Il déclare et reconnaît que chacune des actions ainsi souscrites a été entièrement libérée par des virements en espèces et que le montant de ces virements, soit onze mille six cent septante-neuf euros vingt centimes (11.679,20 EUR) a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la Banque "CBC BANQUE" sous le numéro BE71 7320 6287 7269.

Nous, Notaire, attestons que ce dépôt a été effectué conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

La société a par conséquent et dès à présent à sa disposition une somme supplémentaire de onze mille six cent septante-neuf euros vingt centimes (11.679,20 EUR).

Il résulte de ce qui précède et des documents remis au notaire soussigné que ces actions ont été souscrites de la manière suivante :

On omet

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

L'attestation du dépôt auprès de la banque mentionnée restera annexée au présent acte.

3. Effectivité de l'apport en numéraire avec émission de nouvelles actions

En conséquence, les apports en numéraire ont été augmentés à concurrence de trois cent vingt mille quarante-neuf euros soixante centimes (**320.049,60 EUR**), représentés par trente mille sept cent septante-quatre (30.774) nouvelles actions. Les apports à la société sont dès lors représentés par cent septante-huit mille quatre cent quarante-six (178.446) actions.

Le président du Conseil d'administration communiquera à l'ensemble des actionnaires le résultat de la souscription et le nombre d'actions de chacun. Il veillera à compléter le registre des actions à la suite de cette souscription et à requérir la signature de chaque actionnaire au folio requis.

4. Démission d'actionnaires

Le Conseil d'administration, dûment représenté, déclare que les actionnaires Rainer LINDEN, Remi KRINGS, Olivier JOHANNIS et Christian DECKERS ont démissionné à charge du capital social, ces actionnaires détiennent ensemble quatre mille trois cent nonante actions (4.390). En conséquence, conformément à l'article 14 des statuts de la société, ces actions sont annulées.

5. Adaptation des statuts

Comme conséquence des résolutions précédentes, le Conseil d'administration, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 5.2 des statuts et par l'assemblée générale extraordinaire du douze mars deux mille vingt, décide d'adapter l'article 5.1. des statuts comme suit :
« 5.1 En rémunération des apports, cent septante-quatre mille cinquante-six (174.056) actions ont été émises. Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

Historique :

Lors de la constitution de la société, nonante mille neuf cent vingt-cinq (90.925) actions ont été émises.

Aux termes de l'acte reçu par le notaire Thibault Denotte, à Verviers, le neuf juillet deux mille vingt, à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du douze mars deux mille vingt, d'émettre des nouvelles actions, trente-sept mille trois cent cinquante-sept (37.357) actions ont été souscrites, portant le nombre d'actions à cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux (128.282) actions.

Aux termes de l'acte reçu par le notaire Thibault Denotte, à Verviers, le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, à la suite de l'émission de nouvelles actions par le Conseil d'administration conformément à l'article 5.2 des statuts de la société et du constat de l'exclusion de deux actionnaires, vingt-deux mille neuf cent quarante (22.940) actions ont été souscrites et trois mille cinq cent cinquante (3.550) actions ont été annulées, portant le nombre d'actions à cent quarante-sept mille six cent septante-deux (147.672) actions.

Aux termes de l'acte reçu par le notaire Thibault Denotte, à Verviers, le trois mars deux mille vingt-deux, à la suite de l'émission de nouvelles actions par le Conseil d'administration conformément à l'article 5.2 des statuts de la société et du constat de démission de quatre actionnaires, trente mille sept cent septante-quatre (30.774) actions ont été souscrites et quatre mille trois cent nonante (4.390) actions ont été annulées, portant le nombre d'actions à cent septante-quatre mille cinquante-six (174.056)".

Les administrateurs ont remis au notaire soussigné les documents requis par les articles 5 :121, § 1er, 5 :130, § 3 et 5 : 132 du Code des Sociétés et des Associations, rendus applicables par l'article 5 : 137 du CSA, à savoir :

- Rapport du conseil d'administration
- Rapport du réviseur d'entreprises
- Attestation de dépôt des fonds

Pour extrait analytique

Fait à Verviers, le trois mars deux mille vingt-deux

Thibault Denotte, notaire à Verviers

Déposé en même temps : une expédition de l'acte, les statuts coordonnés, rapport du conseil d'administration, rapport du réviseur d'entreprise, attestation de dépôt des fonds.